

## DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conforme l'annexe III du règlement (EU) Nr. 305/2011

13

Pour le produit Grouttech 4510

Ref. nr. 20601-01

1. Code d'identification unique du produit type:  
EN 13813: SR – B 2,0 – AR 0,5 – IR 14
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément d'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4:  
Numéro de charge: voir l'emballage du produit
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:  
EN 13813  
Mortier-colle (masse de colmatage EP)
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:  
Grouttech (Pays-Bas), Industrieweg 51, 8071 CS Nunspeet  
Grouttech (Belgique), Rue Victor Bocqué 11, 9300 Alost
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2:  
non relevant
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performance du produit de construction, conformément à l'annexe V:  
Système 4
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:  
non relevant
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée:  
non relevant

## 9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance au feu	$E_{fl}^{a)}$	EN 13813: 2002
Émission substances corrosives	SR	
Perméabilité à l'eau	NPD	
Résistance à l'usure	AR 0,5	
Adhérence	B 2,0	
Résistance aux chocs	IR 14	
Isolation contre bruits de contact	NPD	
Absorption acoustique	NPD	
Isolation thermique	NPD	
Résistance chimique	NPD	

a) Conformément la déclaration de la commission 2010/85/EU du 9 février 2010, le produit répond aux exigences de la classe E de la résistance au feu sans tests supplémentaires .

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4:

Signé pour le fabricant et en son nom par:

R.P. Wiedemeijer, directeur

Alost, mars 2014

